

# AVIS AU PUBLIC

## COMMUNE DE LE VIVIER SUR MER ENQUETE PUBLIQUE

### PORTANT SUR LA REVISION DU PLU

Par arrêté n° 25/58, du 8 août 2025, le Maire de la commune de Le Vivier sur Mer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision globale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Le Vivier sur Mer.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Le Vivier sur Mer, représentée par son maire Mme Carole CERVEAU et dont le siège administratif est situé à la mairie de Le Vivier sur, 3 Rue de la Mairie, 35960 Le Vivier sur Mer.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, la conseillère déléguée du président du tribunal administratif a désigné Mr HUBY Jean-Paul, Administrateur général FPT en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Le Vivier sur Mer, 3, Rue de la Mairie 35960 Le Vivier sur Mer, du 26 septembre 2025 au 28 octobre 2025 inclus, soit pendant 32 jours.  
Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Le Vivier sur Mer les :

Mardi 30 septembre 2025	9h30-12h30
Lundi 6 octobre 2025	9h30-12h30
Jeudi 16 octobre 2025	9h30-12h30
Vendredi 24 octobre 2025	9h30-12h30

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.le-vivier-sur-mer.fr/>, en mairie de Le Vivier sur mer aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête,  
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie de Le Vivier sur Mer 3, Rue de la Mairie 35960 Le Vivier sur Mer, à l'attention de Mr Jean-Paul HUBY, commissaire enquêteur ou par courrier électronique à [mairie.leviviersurmer@outlook.fr](mailto:mairie.leviviersurmer@outlook.fr)

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :  
- Le dossier PLU dans son ensemble.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Le Vivier sur Mer aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Le Vivier sur Mer, le 08 août 2025.

**Mme Le Maire,**

**Carole CERVEAU.**

